

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la déclaration : Division de la Propriété Intellectuelle de Monaco 9 rue du Gabian 98000 Monaco
II.	Numéro de l'enregistrement international : 1289123
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : KERTEN 221-223 Lower Rathmines Road, Rathmines (IE)
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 
VI.	Date : 09/05/2016